

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

DÉCISION D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE au titre de l'article 53 du règlement (CE) n°1107/2009

Vu le règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en particulier son article 53 relatif aux autorisations délivrées à titre de dérogation en situation d'urgence phytosanitaire pour une période n'excédant pas cent vingt jours,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de BI-PA nv/sa en date du 20 novembre 2015,

Nom commercial	VINTEC
Numéro d'AMM	2169998
Substance(s) active(s)	Trichoderma atroviride SC1
Titulaire de l'autorisation	Bi-PA nv/sa

L'autorisation de mise sur le marché est délivrée jusqu'au dispositions suivantes.



selon les

1- Conditions d'emploi

	Port de gants en nitrile à usage unique pendant la manipulation des plants et des boutures
--	--

N° 2169998 – VINTEC



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

2- Usage(s) autorisé(s)

Libellé(s) de(des) usage(s) / Autorisé(s) sur code suivante(s)	Autorisé(s) sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'application (s)	Stade(s) d'application	Délai avant récolte*	Mesure(s) de gestion
Vigne * Trt Plants Boutures * Esca et Black Dead Arm – plants et boutures /00901061 de vigne	Uniquement sur plants et boutures de vigne	200 g/hL	4	Trempage -avant mise des greffons et porte- greffes en chambre froide -avant greffage -avant stratification -avant mise en pépinière		

^{*} Les conditions d'emploi d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus en recommandant un délai avant récolte indiqué dans le tableau ci-dessus.

Vous disposez d'un délai de deux mois pour contester la présente décision, si vous le souhaitez devant le tribunal administratif.

2 4 FEV. 2016 Date Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur Général de l'Alimentation,

Patrick DEHADMONT